

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 4 juillet 2025

Date de la convocation du Comité syndical : 27 juin 2025
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 33
Nombre de votants : 35

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures et quarante cinq minutes, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" de Sud Retz Atlantique à Machecoul-Saint-Même, sous la présidence de Mme. BRIAND, Présidente du PETR.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Aurélie GUITTENY, Claire HUGUES, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, M. Yves BLANCHARD, Claude CAUDAL, Gaëtan LEAUTE, Jacques PRIEUR, Patrick GILLET **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Annie BRIEND, Sylvie GAUTREAU, Dorothée PACAUD, Jocelyne PHILODEAU, M. Raymond CHARBONNIER, Hervé GENTES, Michel OLIVIER, Thierry PEZET **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mmes Manuella PELLETIER-SORIN, Laetitia PELTIER, Catherine PROU, M. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Alain PINABEL, Laurent ROBIN pour **Sud Retz Atlantique Communauté**, M. Michel AURAY, Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN, Johan BOBLIN, Bernard COUDRIAUX, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND, Jean-Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mmes Eloïse BOURREAU-GOBIN (pouvoir à Claude CAUDAL), Danielle VINCENT, Christiane VAN GOETHEM, M. Jacky DROUET, Pierre MARTIN, Rémy ROHRBACH, Jacques RIPOCHE **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Marie-Line BOUSSEAU **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mmes Laura GLASS (pouvoir à Laurent ROBIN), Nathalie GUIHAR, M. Jean-Marie BRUNETEAU, Christian GAUTHIER **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique** ; Yannick FETIVEAU (pouvoir à Christophe LEGLAND), Mme Karine PAVIZA (pouvoir à Jean-Yves MARNIER), Loïc PLANET **pour Grand Lieu Communauté**.

~~~~~

### **OBJET : AVIS SUR LE PLU ARRETE DE LES MOUTIERS-EN-RETZ**

Madame la Présidente informe le Bureau de la notification au syndicat mixte du PETR du Pays de Retz du PLU arrêté par la commune Les Moutiers en Retz le 26 mai 2025, conformément à l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme. Le dossier a été transmis le 4 juin 2025.

Il est rappelé que le PETR dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur les PLU arrêtés sur son territoire, à défaut son avis est réputé favorable.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme et de l'habitat,

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, Mme BRIAND et M. GILLET ne prenant pas part au vote.

- **DONNE un avis favorable** au plan local d'urbanisme arrêté le 26 mai 2025 par le conseil municipal de Les Moutiers-en-Retz
- **AUTORISE Madame la Présidente** à signer toute pièce relative à ce dossier,

La Présidente du PETR  
Pascale BRIAND

